

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 3 octobre 1963.

(1)

Le Comité permanent des privilèges et des élections se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin afin d'organiser son travail.

Présents: M¹¹* Jewet et MM. Blouin, Brewin, Cameron (*High Park*), Cashin, Caron, Chrétien, Doucett, Drouin, Francis, Girouard, Grégoire, Knowles, Leboe, Macquarrie, Millar, Moreau, Nielsen, Paul, Pennell, Richard, Sauvé, Turner, Webb, Woolliams (25).

Aussi présent: Un interprète parlementaire de service.

En présence du secrétaire, M. Cashin propose avec l'appui de M. Girouard, que M. Caron soit élu président du Comité.

M. Moreau, avec l'appui de M. Chrétien, propose qu'aucune autre candidature ne soit admise.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, M. Caron, ayant été élu président du Comité, prend place au fauteuil et remercie les membres de l'honneur qu'ils lui ont accordé.

La lecture de l'ordre de renvoi n'a pas lieu à ce stade.

Le Comité passe ensuite à l'élection d'un vice-président.

M. Drouin, avec l'appui de M. Moreau, propose que M. Pennell soit élu vice-président.

M. Webb, avec l'appui de M. Paul, propose que M. Woolliams soit élu vice-président.

Sur la proposition de M. Turner, appuyée par M. Chrétien, aucune autre candidature n'est admise.

La motion de M. Drouin est mise aux voix et M. Pennell est élu vice-président par douze voix contre six.

Sur la proposition de M. Sauvé, appuyée par M. Paul.

Il est décidé—Que le Comité sollicite l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 800 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français de ses Procès-verbaux et Témoignages.

Sur la proposition de M. Richard, appuyé par M. Drouin,

Il est décidé—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure (comité de direction), composé du président et de six (6) membres désigné par lui, soit formé.

M. Drouin demande instamment que le Ralliement des Créditistes soit représenté au sein du sous-comité.

M. Paul fait remarquer que l'inclusion d'un représentant du Ralliement des Créditistes parmi les membres du sous-comité devrait être sans préjudice des décisions que pourrait prendre le Comité et sans préjudice du parti du Crédit social.

Sur la proposition de M. Sauvé, appuyée par M. Grégoire,

Il est décidé—Que des sténographes et des interprètes de langue anglaise et de langue française assistent à toutes les séances régulières du Comité.